

Bureau de la CLE
Vendredi 7 mars 2025
de 10h à 12h30
au Parc Naturel Régional Scarpe Escaut

ORDRE DU JOUR

1. Décret sur la modernisation des SAGE
2. Pacte territorial
3. Point sur l'avancement du marché HMUC
4. Avis PLU Dechy
5. Avis techniques et accompagnements
6. Point divers : Zones Humides à restaurer, point niveaux piézométriques

LISTE DES MEMBRES PRESENTS

Dans le collège des élus (5/6 membres) :

- Présidence : Jean-Paul FONTAINE
- Représentant Cœur d'Ostrevent : Jean-François DALY
- Représentant Douaisis Agglo : Edith BOUREL
- Représentant du Parc naturel régional Scarpe-Escaut : Simon LESUR
- Président de la commission « Amélioration des connaissances et partage de la ressource » : M. Michel DUPONT

Dans le collège des usagers (2/3 membres)

- Fédération Nord nature environnement : Jean-Claude LEGRAND
- Alain SIX : UFC Que Choisir

Dans le collège de l'Etat (2/3 membres)

- Direction territoriale des territoires et de la mer : Antoine FRERE
- Agence de l'eau Artois Picardie : Stéphanie PASQUET

Invités permanents présents :

- Isabelle ZARLENGA : Directrice du Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Aurélien THURETTE : Responsable du pôle RMN au Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Marc DELECLUSE : Président du SMAPI
- Adeline LAFONTAINE : Coordinatrice SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut
- Bruno LAME : Technicien SAGE Scarpe aval, Parc naturel régional Scarpe-Escaut

Invités :

- Matthieu HOYAU, Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut
- Marie KRAWCZYK : Douaisis agglo
- Magalie BOYEZ : Communauté de Communes Pévèle Carembault

- Catherine CADIX : SCOT Douaisis

Excusé(e)s :

- Jean-Luc DETAVERNIER, représentant du Département
- Olivier CARDOT : Cœur d'Ostrevent Agglo
- Chambre d'agriculture : Jean-Luc GRAS

COMPTE-RENDU

Jean-Paul FONTAINE introduit la séance en remerciant les personnes présentes et leurs implications dans le bureau de la CLE du SAGE Scarpe aval.

1) Décret sur la modernisation des SAGE

Adeline LAFONTAINE présente les modifications de pratiques, les nouvelles possibilités et les nouvelles obligations suite à la publication du décret n°2024-1098 relatif à la modernisation des SAGE le 2 décembre 2024.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050714429>

Une plaquette d'information récapitulative est disponible sur le site du SAGE Scarpe aval :

<https://www.sage-scarpe-aval.fr/decret-du-2-decembre-2024-modernisation-sage>

Monsieur FONTAINE souligne que la CLE du SAGE Scarpe aval est assidue et qu'il est pertinent de participer indépendamment de l'ordre du jour.

Monsieur DELECLUSE pose la question des cas des PLU qui ont été finalisés. Doivent-ils se mettre en conformité ?

Il est indiqué dans la plaquette du ministère que les dispositions du décret ne sont pas applicables aux plans locaux d'urbanisme dont l'élaboration ou la révision a été prescrite avant la date de publication du texte. Néanmoins, l'autorité compétente peut décider d'en faire application dès lors qu'elle n'a pas arrêté le projet.

Monsieur LESURE se pose la question par rapport au PLU de Flines les Raches dont l'arrêté de projet a été pris en 2023, mais celui-ci est en cours d'instruction dans les services de l'Etat. La DDTM indique que dans ce cas, il n'y aura pas de demande de modification.

Monsieur FONTAINE indique que cela ne remet pas en cause la compatibilité avec les SCOT, mais cela implique d'être précis dans nos demandes de comptabilité.

Stéphanie PASQUET informe que l'agence de l'eau peut financer dans le cadre du 12^{ème} programme des études à hauteur de 60% dans la limite de 50 000€ pour intégrer les enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme.

2) Pacte territorial

Adeline LAFONTAINE rappelle le contenu du pacte de gouvernance demandé pour juin prochain par l'agence de l'eau Artois Picardie (Cf. présentation).

Les grandes lignes directrices ne sont pas remises en cause. La feuille de route proposée est en adéquation avec les objectifs du SAGE.

La mise en œuvre doit également associer les animations thématiques financées par l'agence de l'eau présentes ou en lien avec le territoire : CARE, Ramsar, ... Mais également le SMAPI, en cas de nouvelle animation et peut-être le CARE de Férin.

Un bilan tous les ans sera effectué afin de réorienter si besoin le pacte afin qu'il soit vivant. Il y a également possibilité de faire des avenants.

Monsieur FONTAINE indique qu'une formation des nouveaux élus, après les élections, sur le prix de l'eau sera nécessaire, car certains élus demandent une gratuité de l'eau.

Michel DUPONT répond que l'eau ne peut pas être gratuite, c'est un service et le coût des recettes et des dépenses doit être équilibré. Le prix de l'eau va augmenter avec les PFAS et la mise aux normes des eaux usées.

Monsieur HOYAU indique qu'il faut aider les plus modestes.

En aparté, Monsieur FONTAINE indique qu'il est important que la SLGRI soit portée à une échelle plus large qu'un périmètre administratif. Une structure englobant les 5 SAGE (Scarpe amont, Scarpe aval, Escaut, Marque-Deûle, Sensée) est une bonne échelle et cohérente pour coordonner la SLGRI. Un EPTB pourrait être cohérent pour assurer cette coordination.

Concernant le contrat de masse d'eau, le bureau souhaite qu'une décision soit prise d'ici fin 2025 sur le portage ou non par la structure porteuse du SAGE d'un contrat de masse d'eau.

Cependant cela demandera des moyens complémentaires qui peuvent être financés par l'agence de l'eau (équivalent à un demi ETP).

3) Point sur l'avancement du marché HMUC

Le marché de l'étude HMUC a été relancé. Deux candidatures ont été reçues. Après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres du parc se réunira en avril et un dossier de demande de financement pourra être déposé.

Cependant la demande peut être déposée dès aujourd'hui sur RIVAGE.

Une demande de subvention pourra être demandée à la région.

4) Avis PLU Dechy

Après explication de l'analyse du PLU de Dechy, le bureau retient comme « non conforme » l'arrêt de projet du PLU de Dechy. Cependant, l'équipe technique du SAGE appellera la commune pour expliquer les modifications à apporter.

5) Avis techniques et accompagnements

Adeline LAFONTAINE et Bruno LAME présentent les différents avis techniques émis et les accompagnements en cours.

6) Point divers : Zones Humides à restaurer, point niveaux piézométriques

- Une mesure compensatoire en zone humide à restaurer :

La société VIRTUO qui souhaite s'implanter sur la ZAC Barrois recherche depuis 2 ans des terrains pour pouvoir compenser 6 ha de zones humides impactées. Un bureau d'études réalisera donc une étude d'équivalence des fonctionnalités de la zone humide sur le site de l'institut d'Anchin à Pecquencourt.

Monsieur FONTAINE intervient sur l'importance du développement économique de la ZAC Barrois.

Monsieur HOYAU fait part de son désaccord. En effet, il indique que cette zone a toujours été humide. Il rappelle que 2/3 des zones humides ont disparues en France et que même si les études antérieures ont été mal faites, il faut aujourd'hui les préserver et non plus Compenser à tout prix, car bientôt il n'y aura plus rien à compenser.

La DDTM indique qu'il y a des friches à reconquérir, cependant il est moins coûteux de construire sur des terrains naturels, mais en ajoutant la compensation, le delta se réduit.

- Les niveaux piézométriques :

Après un mois de janvier 2025 exceptionnellement haut, les niveaux piézométriques de la nappe de surface fin février sont considérés comme moyen.

Prochain rendez-vous :

- 5 mai : bureau de la CLE
- Juin-juillet : CLE avec signature du CARE + Pacte de gouvernance
- Transf'eau Escaut : 3 juin (Espèces Exotiques Envahissantes)
- 12 décembre à 14h30 : CLE de fin d'année

Annexes

- Présentation générale de la réunion